

Coordonnées

NOM, prénom :

Poste actuel (nature, lieu) :

Nomination à titre définitif ?

☐ OUI

☐ NON

Téléphone de l'école :

Adresse personnelle :

Téléphone personnel :

Mail personnel :

JOIGNEZ-NOUS LA COPIE DU RÉCAPITULATIF I-PROF

BAREME		Colonne réservée SNUipp-FSU 23
Bonifications / Conditions		
Ancienneté de fonction au 01/09/2023 UNIQUEMENT en qualité d'enseignant-e du premier degré	 A M J	
Rapprochement de conjoint exerçant en Creuse Valable uniquement sur les vœux situés dans la commune d'exercice du conjoint (ou communes limitrophes si pas d'école) mariage ou PACS avant le 31/12/2023 ou enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/24 Distance entre la résidence professionnelle du conjoint et la résidence administrative de l'agent > 50km	☐ Non ☐ Oui depuis 1 an ☐ Oui depuis 2 ans ☐ Oui depuis 3 ans ☐ Oui depuis 4 ans et plus	
Rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant Enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/2024 La bonification est accordée sur tous les vœux à moins de 20 kilomètres du lieu de résidence de l'enfant - décision de justice avant le 31/08/2023	☐ Non ☐ Oui depuis 1 an ☐ Oui depuis 2 ans ☐ Oui depuis 3 ans ☐ Oui depuis 4 ans et plus	
Parent isolé Valable sur la chaîne de vœux successifs dès qu'ils permettent l'amélioration des conditions de vie de l'enfant / Enfant de moins de 18 ans au 31/08/2024	☐ Non ☐ Oui	
RQTH Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi ? (BOE) : Avez-vous demandé une majoration de points au titre du handicap ou de la situation médicale de l'enfant ? (Dossier à adresser au médecin du rectorat au plus tard le 05/04/2024)	☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui	
Poste supprimé par mesure de carte scolaire	☐ Non ☐ Oui	
Nombre de renouvellements de façon continue du 1er vœu (exemple : si même vœu 1 depuis 2020, 4 renouvellements)	☐ Non ☐ Oui(nombre)	
Affectation dans une école REP ou dans un quartier classé en « politique de la ville »?	☐ Non ☐ Oui depuis le	
Affectation dans une école rurale isolée année 2023-2024	☐ Non ☐ Oui	
Affectation dans un établissement sensible (IME ou ITEP) pour l'année 2023-2024	☐ Non ☐ Oui	
TOTAL		